

des derniers mois, ne m'ont pas paru des plus encourageantes. Je me demande si, malgré la création possible de groupes consultatifs par le ministère, celui-ci sera vraiment disposé à écouter, attentivement, les conseils qu'on lui offrira.

En effet, je dois dire que la tournure des choses dans différentes localités m'a causé beaucoup de soucis. Dans nombre de cas, nous devons nous reporter à notre propre expérience. Les nouveaux bureaux de main-d'œuvre semblent parfois être incapables de saisir la réalité de certains milieux. Ils semblent refuser de voir où résident les vrais intérêts et paraissent incapables de résoudre convenablement les problèmes qui se posent.

• (5.40 p.m.)

Depuis quelques années, l'Île du Prince-Édouard dispose d'un programme de plus en plus efficace pour aider les gens à apprendre de nouveaux métiers ou à perfectionner leurs métiers actuels. Je puis dire, d'après mon expérience personnelle, que le programme précédent, abandonné dans une certaine mesure le printemps dernier, a procuré de nombreux avantages à une foule de citoyens ruraux de l'Île du Prince-Édouard. Nous constatons maintenant, toutefois, que malgré un regain d'activité de la part du ministère de la Main-d'œuvre, on s'éloigne ou on se désintéresse de plus en plus des résultats escomptés en vue d'éliminer graduellement un noyau irréductible de chômage chronique et parfois saisonnier. Cela signifie, en fait, que jusqu'à présent du moins, le ministère de la Main-d'œuvre suit de plus loin, semble-t-il, et non de plus près la situation dans les différentes régions. Si nous nous bornons à instituer des commissions et agences nationales, elles ne feront que sanctionner l'orientation actuelle des politiques et des initiatives relatives à la main-d'œuvre, et ce n'est certes pas ainsi que nous remédierons à la situation présente.

Une autre chose me frappe: la liaison, en ce qui a trait aux besoins et aux possibilités, laisse beaucoup à désirer, non seulement avec les localités mais aussi avec les diverses provinces. Cet après-midi, on a cité des chiffres et des données qui semblent indiquer que, faute d'une meilleure liaison, le potentiel d'action de ces bureaux est fort réduit. Espérons que dans le courant du débat le ministre saura répondre à des questions comme celle-ci et nous dire pourquoi, au

lieu d'améliorer les relations, au lieu de multiplier les possibilités, au lieu de donner plus d'espoir à des gens qui depuis des années vivent dans une pauvreté chronique et connaissent des niveaux de chômage dangereusement élevés, nous nous sommes de fait éloignés de certains résultats très encourageants obtenus ces quelques dernières années. S'il faut établir des comités et des conseils, qu'on leur dise clairement qu'ils seront en contact étroit avec les localités et leurs dirigeants qui, eux, sont en contact avec les faits; qu'on leur dise que les liens les plus étroits seront maintenus avec les gouvernements provinciaux et les ministères. D'après mon expérience, ce n'est pas ce qui s'est passé jusqu'ici.

Par ailleurs, nous aimerions beaucoup que le ministre nous apprenne quels sont ceux qui seront nommés aux divers conseils chargés des domaines de la formation des adultes, du recyclage professionnel et de l'adaptation des immigrants au Canada. Il faut que nous ayons la certitude que nous n'allons pas seulement donner à un certain nombre de loyaux partisans une rémunération pour leurs efforts passés, mais que les personnes que nous mettrons à la disposition du ministère seront vraiment compétentes et expérimentées, et qu'elles auront une contribution à fournir, non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan provincial, régional et local. Nous aimerions aussi savoir ce que l'on exigera d'elles, afin que l'on puisse envisager de choisir les meilleures pour remplir ces postes. Je me suis aussi demandé—et cette question sera élucidée, je l'espère, dans la suite du débat—si la majorité de ces conseils seront ou non dirigés simplement vers ce que nous appellerons le siège principal à Ottawa ou si l'on établira des communications étroites à l'échelon local en laissant à celui-ci la responsabilité des décisions. Le ministre a signalé à la Chambre qu'on tentera de restreindre la centralisation de certaines responsabilités du ministère. En somme, il a déclaré qu'on effectuera une décentralisation des nombreux processus qui permettent d'élaborer les décisions nécessaires afin de rendre ces programmes efficaces. J'espère qu'il en sera de même au sein des commissions consultatives fonctionnant au niveau local et qu'elles ne seront pas tenues de déférer leurs avis qui se rattachent à des situations locales, par voie hiérarchique jusqu'à un personnage tout-puissant à l'échelon national qui déciderait de loin dans sa grande sagesse si ces recomman-